

■ **Fondation Pierre Izard**, à Lausanne, CH-550-0175167-7, conservation, mise en valeur et diffusion de l'oeuvre photographique de Pierre Izard (FOSC du 24.10.2007, p. 13/4169148). Selon décision de l'autorité de surveillance du 3 avril 2008, la fondation est dispensée de désigner un organe de révision, conformément à l'article 83a, al. 4 CC. Rochat Jean-Daniel n'est plus organe de révision.

Registre journalier no 4537 du 12.04.2008
(04435272 / CH-550.0.175.167-7)